

**Salaire horaire
pour les étudiants et les étudiantes
agissant à titre d'auxiliaire de recherche et d'enseignement
à compter du 01 mai 2020**

Coût à prévoir dans les projets de recherche

Salaires horaires incluant les avantages sociaux payés par l'employeur, c'est-à-dire les vacances et les assurances collectives **ainsi que les contributions aux régimes gouvernementaux (11,56%)**.

Cycles	Trimestres
	automne-hiver-été
1 ^{er} cycle	18,84 \$
2 ^e cycle	24,23 \$
3 ^e cycle	26,38 \$

Salaire versé à l'étudiant, incluant uniquement 6,0 % pour les vacances, 3,6% pour les congés fériés et 0,15 \$ pour les assurances collectives. Excluant les contributions de l'employeur aux régimes gouvernementaux.

Cycles	Trimestres
	automne-hiver-été
1 ^{er} cycle	16,89 \$
2 ^e cycle	21,72 \$
3 ^e cycle	23,65 \$

N.B Le traitement est présenté à titre indicatif et le montant réellement versé pourrait être différent suivant l'effet des arrondis.
La convention collective est échu